



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Valérie Glatigny

Le 3 juin 2020

OBJET : les adolescents vulnérables en confinement

Madame la Ministre,

Les adolescents vulnérables ont eu encore plus de difficultés à trouver de l'aide pendant cette crise sanitaire. C'est en tout cas le constat que pose le directeur de l'ASBL Abaka d'Ixelles, qui propose un hébergement d'urgence pour les 12-18 ans.

Certaines institutions du secteur de l'aide à la jeunesse auraient arrêté les mandats de prise en charge résidentielle pour certains jeunes pendant cette période compliquée. Des adolescents ont dû être remis chez eux, dans des familles souvent précarisées et avec des parents défaillants.

Abaka a donc dû jouer un rôle de service d'urgence d'accueil quand les admissions dans les institutions étaient gelées.

Madame la Ministre, j'avais donc quelques questions à ce sujet :

- De manière générale, comment s'est passé la crise sanitaire jusqu'à présent pour les institutions d'aide à la jeunesse concernant l'accueil des jeunes vulnérables ? Confirmez-vous que les admissions dans les institutions ont parfois dû être gelées ?
- Comment se passe le déconfinement pour ce secteur de l'aide à la jeunesse ?
- De manière particulière, quelle est votre vision sur le rôle de service d'urgence d'accueil qu'ont pu avoir à jouer des structures comme Abaka ?



Réponse à la question écrite n° 177 de M. Legasse attendue pour le
10/06/2020

Objet : « Adolescents vulnérables en confinement »

Dès le 13 mars 2020, j'ai, par circulaire, invité les services agréés par l'aide à la jeunesse à poursuivre leurs missions essentielles selon des modalités d'action adaptées. Grâce à l'autonomie laissée aux directions des services, les modalités de leur action furent réfléchies en prise directe avec leur réalité de terrain. Les services ont eu à cœur de préserver les enfants mais aussi leur personnel afin de garantir un taux d'encadrement suffisant. Ils ont élaboré un plan de continuité de service, régulièrement actualisé pour tenir compte de l'évolution de la crise sanitaire et des directives du Conseil national de sécurité.

Au niveau des services résidentiels, certains services ont suspendu, par mesures de précaution, les procédures d'admission mais ce ne fut pas la règle et certains accueils ont pu avoir lieu pendant la période de confinement. Il en est de même dans des familles d'accueil que je souhaite ici remercier de leurs gestes de solidarité.

Après évaluation avec le mandant et les parents, certains enfants et jeunes ont été autorisés à vivre le confinement chez leurs parents, leur frère-sœur, oncle, tuteur... Cette modalité a notamment concerné les jeunes pour lesquels un projet de réintégration familiale était en cours. Un suivi des jeunes a été maintenu via des contacts réguliers avec les familles par téléphone ou autres moyens numériques. Les équipes restaient disponibles pour reprendre les jeunes dans l'institution en cas de besoin.

La prolongation du confinement a certes engendré des tensions dans quelques familles dont les enfants ont finalement réintégré leur institution. Mais d'autres familles ont étonné les professionnels par leur capacité à développer de nouvelles compétences et des projets de réinsertion familiale sont actuellement en cours d'élaboration pour certains enfants.

Pour les jeunes confinés dans les services résidentiels, les contacts avec leur famille ont été la plupart du temps organisés via contacts téléphoniques ou visioconférences. Dans certains cas, les retours en week-end ont été maintenus avec les précautions utiles.

Les Services résidentiels d'urgence ont poursuivi les accueils. Pour compenser la diminution des capacités d'accueil dans le secteur dû à la nécessaire prudence au moment de faire entrer un nouveau jeune dans une institution confinée, 39 places temporaires d'accueil d'urgence ont été ouvertes dans des structures de l'Adeps (Adeps de Loverval au 24/04 et Adeps de Spa au 01/05) et à l'Institut du Sacré-Coeur à Yvoir pour accueillir des jeunes jusqu'au 30 juin 2020.



Les services d'accompagnement ont limité les entretiens présentiels aux situations d'urgence. Ils ont développé d'autres moyens de communication avec les enfants et les familles (vidéoconférence, WhatsApp, site internet...). Ils ont organisé des contacts présentiels en fonction des nécessités (jeunes en autonomie souffrant de solitude, situations familiales fragiles...) et en respectant les consignes de sécurité.

Les services d'actions en milieu ouvert (AMO) ont également maintenu un lien avec les bénéficiaires et poursuivi les suivis engagés via différents supports. Les activités collectives ont été suspendues mais les équipes, notamment en milieu urbain, sont souvent allées à la rencontre de leur public via des tournées de quartier, des contacts via les réseaux sociaux ou encore en présentiel en respectant les mesures de sécurité qui s'imposent. Certaines AMO ont récolté la parole des bénéficiaires durant le confinement.

En ce qui concerne le déconfinement, les services adaptent leur fonctionnement au fur et à mesure des décisions prises au niveau fédéral et en fonction de leurs missions, des caractéristiques de leurs bénéficiaires et des capacités de chaque équipe. Ils évoluent pas à pas en tenant compte de la spécificité de leur situation et en cherchant à concilier les intérêts collectifs et individuels. La scolarité, les visites parents/enfants, les retours en famille le week-end, les entretiens en présentiel reprennent progressivement en tenant compte des mesures de sécurité. J'ai donné, dans une circulaire du 20 mai 2020, des consignes quant aux possibilités de testing pour les nouvelles entrées. Ce 11 juin 2020, j'ai demandé à mon administration d'adresser une circulaire ministérielle portant les recommandations dans le cadre du déconfinement progressif pour les SAJ/SPJ, les IPPJ, le CCMD, les EMA, les services de prévention ainsi que les services agréés par l'Aide à la Jeunesse.

Par ailleurs, les actions collectives reprennent progressivement au niveau des AMO.

Outre les services d'urgence qui travaillent sous mandat, il y a, en Fédération Wallonie-Bruxelles, trois services non mandatés, SOS Jeunes, Point Jaune et Abaka, qui peuvent accueillir de jour et de nuit des jeunes en difficulté. Il s'agit d'un hébergement temporaire qui vise à offrir, à leur demande, un lieu d'accueil à des jeunes qui traversent une période de crise personnelle ou familiale.



Le service AMO SOS Jeunes a exceptionnellement dû suspendre cet hébergement avant le confinement en raison d'importants travaux réalisés dans le bâtiment. Les conditions d'hébergement des jeunes n'étaient plus remplies. Avec le confinement, ces travaux ont pris du retard. SOS Jeunes a toutefois maintenu l'accueil des jeunes en journée dans deux lieux de permanence et a collaboré à l'accueil de jeunes MENA dans un « Hub humanitaire ». Il a également maintenu des contacts téléphoniques avec les jeunes pour lesquels un suivi individuel était engagé. La reprise de l'accueil 24h/24 est prévue aux environs du 21 juin.

En raison de cette situation particulière, le service ABAKA, également ixellois, a été d'autant plus sollicité. Après une brève fermeture, le temps d'ajuster le mode de fonctionnement aux nécessités de la crise sanitaire, le service a repris ses activités malgré l'absence de certains membres de son personnel pour raisons de santé ou écartement préventif.

Depuis le début du confinement, le service a hébergé une trentaine de jeunes et parfois pour des durées supérieures à celles prévues dans son projet éducatif, en raison des difficultés d'orientation vers d'autres structures d'aide à la jeunesse. Le service a accueilli des jeunes, filles et garçons, dans un parcours migratoire, des jeunes en fugue, des jeunes en difficulté familiale importante, des jeunes en attente d'un placement dans une institution de plus long terme.

Durant le confinement, le service Point Jaune de Charleroi a continué à accueillir des jeunes en hébergement (4 au lieu de 6 pour respecter la distance sanitaire) selon les mêmes modalités à savoir 24H/24. Le service a cependant été moins sollicité et particulièrement lors de l'ouverture de la structure résidentielle temporaire d'urgence ouverte dans les locaux du centre sportif de Loverval.

Suite au déconfinement, le service Point Jaune a actuellement repris ses activités normales : horaires habituels, retour de tous les travailleurs au service (les locaux sur plusieurs étages permettent la distanciation), permanence et reprise des suivis individuels par des contacts avec les familles. L'hébergement se poursuit avec quatre jeunes normalement jusqu'au 1^{er} juillet avant sans doute la reprise d'un hébergement à capacité complète.



Les besoins en matière d'accueil d'urgence se sont particulièrement manifestés durant la période que nous venons de vivre. Les services qui ouvrent leur porte aux jeunes en difficulté qui en font la demande, en dehors de toute intervention d'une autorité mandante, ont continué à être sollicités. L'ouverture de structures temporaires d'hébergement d'urgence a évité l'engorgement et la saturation de ces services non mandatés qui accueillent les jeunes en errance, leur permettant ainsi de continuer à apporter une aide à leur public-cible particulièrement fragilisé par la période de confinement.

En conclusion, face à cette crise sanitaire, les services agréés ont fait preuve de réactivité pour maintenir leurs missions essentielles. Ils ont montré beaucoup de créativité et adaptent leurs modalités d'intervention à l'évolution des mesures sanitaires. Je tiens à les en remercier et votre question m'en donne l'occasion.